



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la Directrice académique

Cabinet de la Directrice académique

N°275/2021

Affaire suivie par :

Jérôme PAILLETTE

ADASEN 1^{er} degré

Tél : 02 36 15 11 66

Mél : ce.iena28@ac-orleans-tours.fr

Chartres, le 7 octobre 2021

La Directrice académique des services de l'Éducation
nationale d'Eure-et-Loir

15 Place de la République
28019 Chartres Cedex

à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Passage au niveau 1 du protocole sanitaire

Réf : Décret n° 2021-1298 du 6 octobre 2021 ôtant le département d'Eure-et-Loir de la liste des zones où une circulation de l'épidémie Covid19 est constatée

Le protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022 comporte quatre niveaux afin que les mesures soient proportionnées à la circulation du virus.

Depuis le lundi 4 octobre, le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées est de niveau 1 (vert) dans les départements dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours. Cette mesure sera également applicable sur l'ensemble du département d'Eure-et-Loir à partir du lundi 11 octobre.

Le passage au niveau 1 / niveau vert permet notamment **de lever l'obligation du port du masque pour les élèves** des écoles élémentaires tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs des établissements. **Les règles relatives au port du masque par les adultes sont en revanche inchangées** (port obligatoire dans les espaces clos et, si un arrêté préfectoral le prévoit, dans les espaces extérieurs).

Le passage au protocole de niveau 1 / niveau vert autorise également l'assouplissement de certaines règles (cf autres questions relatives au cadre sanitaire). **Il est toutefois recommandé de continuer au moins jusqu'aux congés d'automne, à limiter le brassage entre élèves de groupes différents.**

Le niveau du cadre sanitaire applicable pourra, par la suite, être révisé en fonction de l'évolution du taux d'incidence dans les départements.

Vous remerciant pour votre engagement au service de la réussite de tous.

Evelyne MÉGE

**CPI : Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents de Syndicats
Mesdames et Messieurs les Présidents de Communautés de communes**